La liste Legrand (rép.) l'emporte. M. Zenon Rouex (conserv.) est élu.

Bevry

Partagé entre républicains et conservateurs.

La Quesnoy

La liste radicale l'emporte.

Avesnes

21 sont élus. Il y a 2 ballotages.

Bourbourg

Tous les conseillers sortants sont réélus.

Vendeville

Inscrits	111
Votants	79
Ont obtenu :	
MM.	
Thibaut	79
Leclercq, Pierre	79
Van der Straeten	79
Carré	79
Leclercq, Henri	78
Turbelin	78
Dubray	77
Grandpot	77
Longuépée	75
Delattre	72

Templemars

Inscrits	228
Votants	174
MM.	
Caby, François	169
Wattrelet	166
Bécourt	165
Briffaux	163
Williatte	162
Dubus	161
Caby, Pierre	158
Thibaut	148
Gossart	138
Dillies	130
Breuvart	120
Duflot	104

Calais

8 des conseillers républicains sortants sont réélus. 2 nouveaux conseillers républicains sont aussi nommés.

Il reste 17 conseillers à élire.

A Hazebrouck

Inscrits : 2,344. — Votants : 1,742

La liste républicaine passe tout entière. Le maire a obtenu 1,226 voix.

A Steenwoorde, la liste républicaine passe tout entière. M. Dufour, maire, a obtenu 707 voix sur 813 votants.

A Vieux-Berquin, la liste républicaine passe tout entière. Le maire a obtenu 600 voix sur 740 votants.

A Lambersart

La liste républicaine passe tout entière.

A Canteleu, la liste conservatrice a été élue.

A Saint-Omer.

A Saint-Omer, la liste républicaine passe.

A Béthune.

A Béthune, la liste républicaine passe en entier avec 400 voix de majorité sur 1750 votants.

A Saint-Pol.

A St Pol, 14 républicains sur 16 que comprenait la liste républicaine sont élus

Il reste 7 conseillers à élire.

Deux candidats conservateurs sont élus

A Valenciennes.

A Valenciennes, la liste républicaine passe tout entière, sans opposition.

A Arras.

A Arras, la liste républicaine est élue.

A Bertincourt, la liste républicaine passe tout entière.

A Croisilles, la liste républicaine est élue

A Saint-Nicolas et à Sainte-Catherine, la liste républicaine passe également.

A Vis-en-Artois il y a 8 républicains nommés et 4 conservateurs.

ÉLECTIONS MUNICIPALES DE PARIS

Nous avons reçu hier ces dépêches

Paris, 9 janvier, soir.

M. Louis Herné, candidat conservateur, est élu conseiller municipal, à la Chaussée-d'Antin, avec environ 100 voix de majorité.

M. Cochin est élu dans le quartier du Palais-Bourbon avec 1211 voix contre 749 données à son concurrent.

M. Yves Guyot est réélu dans le quartier Notre-Dame par 5096 voix contre 537 données à M. Allou.

Paris, 9 janvier, soir.

39 résultats sur 80 sont connus ; 27 conseillers républicains et 3 conservateurs sont réélus.

5 candidats conservateurs sont élus en remplacement de candidats républicains.

Il y a trois ballotages.

On nous télégraphie ce matin ;

Paris, 10 janvier.

Républicains.	50
Conservateurs.	8
Ballotages.	22

M. François Magnard commente ainsi ces résultats :

Les conservateurs n'ont qu'à se féliciter du résultat des élections municipales de Paris. Ils ont appris, helas ! à n'être pas trop exigeants. Non seulement nous gagnons plusieurs sièges, mais, où nos candidats ont échoué, ils ont obtenu du moins des minorités honorables.

On pouvait d'autre part craindre que l'opportunisme ne fût trop battu, et que le « communalisme » ne fît une entrée triomphante dans le Conseil Nous avons le plaisir de constater qu'un souffle de bon sens a passé sur la grande ville : *aucun amnistié n'a été nommé.*

Trinquet lui-même, le grand Trinquet, le héros Trinquet, — on a osé lui appliquer ce nom-là ! — subit les affronts d'un ballottage avec des bourgeois.

Vous me direz que les conseillers sortants et réélus sont déjà assez communards comme cela, j'en conviens, mais enfin on voulait se compter sur des noms de 1871 ; on s'est compté et l'on s'est trouvé peu nombreux. M. Clémenceau avait raison : cette vieille folle de Louise Michel, avec ses discours et ses extravagances, a dû dégoûter de la Commune, même les Parisiens des faubourgs, chez qui survit toujours un grain d'esprit frondeur et de bonne humeur narquoise.

Il ne faudrait pas se donner le ridicule d'exagérer un succès réel ne le prenons que comme un un symptôme, comme un indice des réflexions qui se croisent dans le cerveau du peuple souverain. L'excellente tenue des conservateurs, l'unité de leurs efforts, le soin avec lequel ils se sont maintenus sur le terrain pratique des principes généraux et des affaires de la liberté de conscience, en dehors de la politique proprement dite, doivent être comptés parmi les causes de cette amélioration dans l'état moral du suffrage universel à Paris. Les abstentions ont, en outre, été moins nombreuses que de coutume.

La journée d'hier est donc bonne : elle doit surtout nous encourager pour l'avenir en nous indiquant la manière d'engager la lutte lors des élections générales. Elle doit aussi faire comprendre aux conservateurs quel intérêt ils ont à combattre le scrutin de liste : si on l'avait appliqué à la ville de Paris, comme le voulait le gouvernement, nous n'aurions pas à enregistrer la modeste victoire dont nous avons le droit de nous réjouir.

FRANCIS MAGNARD.

BULLETIN DU JOUR

Les élections municipales ont eu lieu hier dans toute la France. Dimanche prochain sera consacré aux scrutins de ballotage, puis le 23, les nouvelles municipalités, procéderont à l'élection de leurs maires dans les communes où leur nomination n'appartient pas au pouvoir central. C'est le premier acte, en trois tableaux, de la grande pièce électorale qui se jouera en France cette année, pièce dont le second acte, le plus intéressant, commencera en avril ou en octobre prochain, au plus tard, par les élections de la Chambre des Députés. Le rideau se relèvera pour le troisième acte, vers la fin de décembre, époque où le deuxième tiers du Sénat devra être renouvelé. Et ce qui accentuera encore la lutte, en avril ou en octobre, c'est que le monde de votation actuel sera très-probablement modifié.

La *République française* d'hier en effet, s'est prononcée une fois de plus contre le scrutin d'arrondissement. Prenant texte des incidents survenus au cours de la période électorale à Paris pendant cette semaine, elle prétend que « l'*opinion à peu près universelle a condamné pour toujours le scrutin uni-nominal, non pas seulement pour les élections municipales, mais cela va sans dire pour les élections à toutes les fonctions.* »

Toutes, c'est trop s'avancer, pour ne parler que des fonctions politiques. C'est oublier, par exemple, qu'à moins d'une révision, le mode de nomination du Sénat ne peut être changé, et que le Sénat, comme nous le disions hier, se refuserait très probablement à une mesure qui tendrait à amener sa suppression.

Cette déclaration de principes, à la veille de la rentrée des Chambres, sera certainement remarquée. On sait, en effet, que le Parlement se réunit officiellement demain, et qu'il aura à procéder au renouvellement de son bureau ; on sait aussi que dans ces derniers temps il semblait que la réélection de M. Gambetta au fauteuil présidentiel dût donner lieu à une assez vive opposition. On sait, enfin, que jusqu'ici la majorité était tout juste favorable à la suppression du scrutin d'arrondissement. Or, il est évident que si M. Gambetta a permis à son moniteur officiel de revenir sur cette question du scrutin de liste, c'est qu'il s'est assuré aujourd'hui que, grâce à ses habiles manœuvres, ses adversaires sont désarmés, et que sa réélection ne subira aucune opposition sérieuse.

Par suite, on peut considérer comme certaine la substitution du scrutin de liste au scrutin d'arrondissement. On voit que, malgré ses velléités de résistance, la majorité a mis les pouces. et qu'en fin de compte elle se suicidera de bonne grâce, moyennant conpensations. Ne dit-on pas, en effet, que des places lucratives seraient données auxfidèles qui ne seraient pas réélus ?

On n'a pas oublié la décision par laquelle, mercredi dernier, le conseil supérieur de l'instruction publique avait confirmé la sentence rigoureuse du conseil académique de Toulouse, ordonnant la fermeture immédiate d'une école libre. Une dépêche nous annonçait hier que le même conseil avait rendu, dans une affaire analogue, un arrêt tout contraire. Il était saisi, en effet, de l'appel interjeté par M. l'abbé Crampon contre une décision du conseil académique de Douai, qui avait fermé pour six mois le collège de la Providence, à Amiens, dont il était directeur, et cela sous prétexte que des professeurs appartenant à des congrégations aujourd'hui dissoutes auraient été admis a y faire des cours.

M. Sabatier a plaidé devant le conseil supérieur la cause de M. l'abbé Crampon avec un succès digne de son talent, car le conseil, après l'avoir entendu, a infirmé à une forte majorité la décision de Douai, en renvoyant « le « prévenu des fins de la citation à lui » adressée par le recteur de l'académie » de Douai en date du 3 novembre 1880. »

Cette victoire de l'esprit de justice et de tolérance aura, nous n'en doutons pas, les plus heureuses conséquences. Dès ce moment, elle permet de constater que le conseil supérieur de l'instruction publique échappe à l'influence antilibérale de M. Ferry. Il y avait vingt jésuites individuellement employés au collège de la Providence. Le conseil supérieur n'a pas jugé que ce fut là un acte « immoral » et que l'abbé Crampon pût encourir de ce chef l'application de l'article 68 de la loi de 1850.— Tout fait espérer que le collège de Dôle qui ne comptait que treize religieux dans son personnel, bénéficiera à son tour de cette décision, ainsi que les colléges de Boulogne, de Lille et de Poitiers, dont les dossiers restent à examiner.

M. BRADLAUGH ET M. LAISANT

Nous avons raconté que M. Bradlaugh, membre du Parlement anglais, avait écrit à M. Laisant une lettre contenant un jugement sévère sur sa conduite dans l'affaire Graux.

A la suite de cette lettre, M. Laisant a prié deux de ses amis, MM. Louis Guillot et Camille Pelletan, de demander raison en son nom à M. Bradlaug.

MM. Guillot et Pelletan ont adressé au député anglais la lettre suivante, que nous trouvons dans le *Daily News*, ainsi que la réponse de M. Bradlaugh :

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

« Paris, 4 janvier 1881.

» Monsieur,

» Vous avez écrit à notre ami M. Laisant à la date du 29 décembre, une lettre par laquelle il se trouve offensé. Il nous a chargés de nous mettre en rapport avec vous à ce sujet, et nous venons, en conséquence, vous prier de vouloir bien nous indiquer deux de vos amis avec lesquels nous traiterons la question S'il vous plaisait de nous désigner deux personnes habitant Paris, la solution serait plus rapide. Ne connaissant pas votre adresse, nous vous envoyons cette lettre à la Chambre des communes espérant que vous la recevrez sans trop de retard.

» Recevez, monsieur, etc.

» Camille PELLETAN,

» Rédacteur en chef de la *Justice*.

Louis GUILLOT,

» Député de l'Isère. »

« P. S. — Veuillez prendre la peine d'adresser votre réponse à M. Camille Pelletan, rédacteur en chef de la *Justice*, 10, faubourg Montmartre, Paris. »

Réponse de M. Bradlaugh :

20, *Circus Road*

« Londres, 6 janvier 1881.

» Messieurs,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 4 janvier qui m'est parvenue aujourd'hui. Je reste habituellement chez moi tous les matins jusqu'à dix heures et demie. Je vais à Paris deux ou trois par an et descends invariablement à l'hôtel des Etrangers, 3, rue Vivienne, mais je ne pense pas aller à Paris avant la clôture de la session parlementaire. Quant à présent; je considère que M. Laisant seul m'a offensé, et je « juge » qu'il s'est conduit d'une façon lâche et déshonorante en voulant laisser croire à la Chambre des députés qu'il avait fait une enquête sur des faits « les plus précis et les plus nets » me concernant et contenus dans la lettre très ridiculement folle qu'il a lue à la *séance de la Chambre*. Cette allégation de M. Laisant ne pouvait d'aucune façon être vraie en ce qui concerne. Je n'ai pas d'autre explication à vous fournir ; et sans vouloir en quoi que ce soit me montrer discourtois envers vous personnellement, je décline absolument toute correspondance sur ce sujet avec toute autre personne que M. Laisant lui-même.

» J'ai l'honneur, etc.

» Charles BRADLAUGH. »

Les témoins de M. Laisant ont dû recevoir avant-hier la réponse de M. Bradlaugh.

J. M.

LA POPULARITÉ DE M. GAMBETTA

L'adresse suivante a été adressée par les radicaux lyonnais au rédacteur en chef de l'*Intransigeant* :

« Citoyen Rochefort,

» Les soussignés, électeurs radicaux de la ville de Lyon, indignés de la façon dont l'opportunisme cherche à fausser l'opinion publique, par sa fourberie, en employant des moyens que l'honneur et la loyauté répudient, vous félicitent chaudement de votre attitude courageuse et de votre énergie à le combattre dans la personne de M. Gambetta, son chef.

» Vous avez les mains pleines de verges, fouettez et cinglez-en toute cette bande d'agioteurs et de trafiqueurs d'affaires. Tout ce qui est honnête est avec vous.

» Vous avez victorieusement combattu l'empire ; continuez à combattre l'opportunisme qui commence à sombrer et dont il ne restera bientôt que l'ignoble souvenir.

» Les soussignés, reconnaissants, vous remercient,

» Lyon, le 2 janvier 1881. »

(Suivent les signatures d'un grand nombre de notabilités radicales de la ville de Lyon.)

L'ADMINISTRATION OPPORTUNISTE

Nous lisons dans la *Presse* :

« Est-il vrai que M. Andrieux, préfet de police, ait, aussitôt après la dernière séance du conseil municipal, pris un arrêté créant dans son administration une place de secrétaire du cabinet aux appointements de 8,000 francs ?

» Est-il vrai que cette place ait été donnée à M. Duteilly, secrétaire de M. Andrieux ?

» Est-il vrai que cette nomination a été antidatée et qu'elle remonte au 1er janvier 1880 avec rappel de traitement ?

» Est-il vrai, enfin, que ces 16,000 francs formaient le seul argent disponible devant servir à l'augmentation des appointements de plusieurs employés, qui, par ce fait, seraient obligés d'attendre cette augmentation jusqu'en 1882, à moins que, d'ici-là, un nouveau caprice de M. Andrieux ne crée une nouvelle place pour un de ses protégés ?

» Nous insérerons volontiers la réponse de M. Andrieux ? »

A ajouter au dossier de M. le préfet de police.

L'ARRIVÉE DES AMNISTIÉS

Les alentours de la gare étaient entièrement déserts. Seule, la boutique de M. Lefranc, marchand de vins, 51, boulevard Montparnasse, où le comité socialiste d'aide aux amnistiés avait tout disposé pour les recevoir, présentait quelque animation. A l'hôtel de la Marine, quelques journalistes, et M. Clémenceau au milieu d'un groupe d'amis.

A quatre heures trois quarts, des agents de police pénètrent dans la gare et font évacuer le quai aux quatre ou cinq personnes qui s'y étaient introduites ; puis ils en gardent les entrées et ne laissent pénétrer que les journalistes et les intéressés, ce qui les oblige à laisser entrer à peu près tout le monde, soit deux cents personnes environ. Nous remarquons MM. Clémenceau, Jules Vallès, Digeon et l'inséparable quatuor des citoyennes Louise Michel, Ferré, Paule Minck et Léonie Rouzade.

Enfin le train entre en gare. Tous les amnistiés se trouvent réunis dans deux compartiments du même wagon, en compagnie de deux journalistes intransigeants. Voyant le groupe qui les attendait, ils reconnaissent des amis aux cartes rouges que les membres du comité socialiste ont mises à leur chapeau.

— Par ici ! par ici ! crie Trinquet, qui est à la portière. On se précipite vers le wagon en criant : Vive la Révolution sociale ! Vive Trinquet !

Les amnistié descendent rapidement et courent embrasser leurs familles.

La citoyenne Louise Michel réclame à tout le monde son ami Renaudeau. Jules Vallès se met à sa recherche ; il rencontre enfin un amnistié qui, délaissé par tout le monde, semblait chercher une figure de connaissance :

— Comment vous appelez-vous ? demande Vallès.

— Renaudeau, répond l'amnistié.

— Allez donc par là, ajoute Vallès en désignant le coin où se tient le petit groupe féminin. Louise Michel et Renaudeau s'embrassent avec effusion.

Les nouveaux venus sont au nombre de neuf, dont une femme : Trinquet, Urbain, Renaudeau, Desprès, Boutin, Delandre, Faure, Lincel et Mme Rousseau. Regère a quitté le train à Landerneau pour se diriger vers Bordeaux, sa ville natale.

A peine dans la cour de la gare, le comité socialiste accapare si bien les amnistiés, que pas un d'eux ne se dirige vers l'hôtel de la Marine où se rendent MM. Clémenceau, Vallès et Verséjoux.

— N'allez pas par là, dit un socialiste, c'est le comité des bourgeois.

Les amnistiés vont donc s'entasser avec leurs familles dans l'arrière-boutique de M. Lefranc, où les socialistes affluent en si grand nombre, qu'on ne peut bientôt plus respirer.

La citoyenne Cadolle, qui essaye d'y pénétrer, se voit refuser la porte.

Elle est de la *mouche*, dit aux socialistes présents.

Elle parvient enfin à se faire reconnaître, et on la laisse entrer.

Au bout d'un instant, Trinquet, qui vient de prendre un bouillon, se lève et prononce une petite allocution :

« Citoyens, j'ai reçu hier matin même la dépêche que vous m'avez envoyée. Nous étions sur le point de nous mettre à table pour un banquet qui nous était offert ; je me suis mis immédiatement en route, car c'est avec vous que je suis. J'appartiens sans doute à la République, mais surtout à la Révolution.

» Citoyens, rien n'est changé, nous avons tout à refaire. Vive la Révolution ! »

(*Temps.*)

Lorsque nous examinions hier, avec une attention dont quelques-uns de nos lecteurs auront peut-être été surpris, la question de l'éligibilité de M. Trinquet, nous pensions bien que ce héros de la Commune, l'un des hommes les plus violents et les plus exaltés de son parti, ne tarderait pas à rentrer dans la vie publique. Nous ne nous trompions pas.

Arrivé à Paris samedi dans la matinée, M. Trinquet a présidé le soir même une nombreuse réunion tenue au salon des Tilleuls, rue de Ménilmontant, c'est-à-dire au Mont-Aventin de la Commune parisienne. Il est à peine nécessaire de dire que le « martyr de la réaction versaillaise » a été acclamé avec enthousiasme par l'assistance dès qu'il a paru au bureau ; mais ce qu'il n'est pas superflu de relever, c'est qu'il a pu déclarer publiquement, un journal officieux, le *Voltaire*, le constate, qu'il « jurait fidélité à la révolution sociale, à la condition expresse que les électeurs le suivront dans la rue, si les vœux du conseil municipal sont annulés par le pouvoir législatif. »

Son allocution tout entière n'a d'ailleurs été qu'une suite de menaces adressées à ceux qui ont dirigé la répression de l'insurrection en 1871, d'excitations à la rébellion contre les pouvoirs publics, d'appels à l'insurrection. « Je réponds, a-t-il dit, de l'avenir. Je n'oublierai jamais les atrocités que j'ai subies. Quant à l'amnistie, je déclare que la clémence est pour moi une injure... Le jour où le peuple aura besoin de moi, je serai le premier à répondre à son appel et à prendre place dans vos rangs. » En terminant, le fougueux cordonnier a adjuré le peuple de se montrer « sur un autre terrain que celui de la discussion. » Un tel langage devait provoquer l'enthousiasme de l'auditoire; aussi les cris de : Vive la Commune ! ont-ils accueilli la péroraison de M. Trinquet.

Au moment même où l'on commençait, hier, à s'entretenir dans Paris de cette tumultueuse réunion de Ménilmontant, la *République française*, moniteur de l'opportunisme et organe attitré de M. Gambetta, publiait les lignes suivantes : « Le gouvernement entend rétablir partout l'ordre véritable; il sait ce qu'il veut faire; jusqu'où il veut aller » ! !

Le Conseil supérieur de l'instruction publique a rendu son arrêt dans l'affaire de M. l'abbé Crampon, directeur de l'école libre de la Providence, à Amiens, qui avait été, le 11 novembre dernier, frappé par une décision du Conseil académique de Douai d'une interdiction de six mois.

Deux questions avaient été posées au Conseil, l'une relative au fait de la reconstitution à l'école de la Providence d'une congrégation légalement (?!) dissoute, l'autre ayant trait à la responsabilité personnelle de M. l'abbé Crampon, responsabilité qui pouvait seule entraîner l'application de l'art. 68 de la loi du 15 mai 1850.

Après une longue délibération, le Conseil supérieur a confirmé la décision prise, le 11 novembre, par le Conseil académique, et renvoyé M. l'abbé Crampon des fins de la citation à lui adressée par M. le recteur.

Tout en nous félicitant de la décision prise en faveur de M. l'abbé Crampon, nous ne pouvons nous empêcher de regretter que le Conseil supérieur de l'instruction publique se soit encore une fois prononcé sur une question religieuse qu'il ne peut trancher avec compétence. En statuant sur la légalité des mesures prises récemment contre les congrégations, le Conseil sort de ses attributions et encourage cette fatale tendance qu'a l'opportunisme d'éviter en toute occasion de saisir les tribunaux compétents et de chercher constamment des juges en dehors de l'ordre naturel des juridictions.

Les journaux français ne sont pas seuls à publier au commencement de janvier des revues dans lesquelles ils apprécient, au point de vue politique, les résultats des évènements qui se sont succédé durant l'année précédente. C'est là un usage adopté également par la presse étrangère, qui réserve même d'ordinaire dans les articles de ce genre une très large place à la politique internationale.

Dans la partie de sa revue annuelle consacrée à l'examen des difficultés avec lesquelles sont aux prises les différents Etats de l'Europe, un journal russe, fort répandu sinon très autorisé, le *Golos*, publie les réflexions suivantes qui ne nous semblent pas manquer de justesse :

« Les anciennes alliances se sont dissoutes, sans que de nouvelles soient venues les remplacer. La victoire de M. Gladstone sur le comte Beaconsfield a eu pour effet de faire sortir l'Angleterre de sa voie traditionelle par rapport à la politique extérieure et le cabinet de Saint-James en est encore à rechercher de nouvelles bases.

» La France, de son côté, n'est pas encore fixée sur le choix de ses amis et alliés. L'Italie, elle, observe prudemment la marche des évènements. L'Autriche-Hongrie, paralysée par l'antagonisme entre les fédéralistes et les dualistes, se montre hésitante. Quant à l'Allemagne, elle tâte le terrain avant de poursuivre sa marche. Sur toutes les questions à résoudre, les négociations sont donc pour ainsi dire à reprendre. En un mot, l'avenir se présente assez vague, mais cependant tout porte à croire que la situation, telle qu'il nous est donné de l'envisager, ne saurait s'éterniser, car on en comprend partout les inconvénients. »

REVUE DE LA PRESSE

Le *Moniteur universel* reprend, mais en le modifiant, le projet repoussé par le Conseil municipal de Paris et tendant à l'érection d'un monument en l'honneur de la Commune :

Le projet repoussé par le Conseil municipal, je voudrais le reprendre et le voir remplacé par un contre-projet que voici :

Sur chacun des monuments incendiés ou théâtre d'un des crimes de la Commune, une plaque de marbre noir scellée dans la muraille, rappellerait le crime, sa date et ses plus horribles circonstances.

Sur les Tuileries, sur l'Hôtel-de-Ville, sur le Palais-Royal, etc., date et détails de l'incendie.

Sur la Banque de France :

« La Commune a volé à la Banque de France 16,625,202 francs malgré l'énergique résistance et l'abnégation héroïque des employés de tous grades. »

Rue des Rosiers, à Montmartre : « Ici ont été assassinés les généraux Clément Thomas et Lecomte. »

Place Royale, à l'angle d'une rue : « Ici a été cruellement égorgé le commandant Sigoyet. »

Sur le n° 98 de l'avenue d'Italie : « Ici 13 dominicains ont été massacrés. »

Sur le mur extérieur de Sainte-Pélagie : Ici le républicain Chaudey a été assassiné par Raoul Rigault. »

A la Roquette, la date et les noms des otages fusillés.

Sur l'église Notre-Dame-des Victoires : « Cette église a été saccagée et pillée. »

Assassinat de Vizentini, attaché sur une planche, jeté à l'eau et tué gaiement à coups de pierres, ce qui a fait dire à M. de Bismarck : Les Français sont des Peaux-Rouges, etc. etc.

L'histoire de la Commune, écrite à jamais sur le marbre.

Et sur une colonne, inscrite la bêtise criminelle des anciens traîtres et repus, complices des communards, qui, ayant trop peur de leurs menaces et pas assez de leurs complots, les ont ramenés triomphants.

Ah ! vous voulez des monuments !

L'affaire Graux n'est pas terminée; elle a un épisode à l'étranger. Le *Figaro* le résume en ces termes :

On sait que M. Bradlaugh a été nommé par Mme Graux dans la lettre adressée par elle à M. Laisant, lettre lue par ce dernier à la tribune de la Chambre des député. Or, à la suite de cette lecture, M. Bradlaugh, membre de la Chambre des communes de Londres, a écrit, ainsi que nous l'avons déjà annoncé du reste, à M. Laisant, pour lui dire ce qu'il pensait de la légèreté avec laquelle il s'était conduit dans toute cette affaire.

Il paraît que les termes dont s'est servi M. Bradlaugh, pour mérités qu'ils pouvaient être, n'ont pas été du goût du député de la Loire-Inférieure, qui a prié deux de ses amis d'entrer en relation avec M. Bradlaugh pour obtenir une réparation ou une rétraction. Ces deux témoins sont MM. Guillot, député de l'Isère, et Camille Pelletan. M. Bradlaugh a répondu qu'il était prêt à continuer la correspondance avec M. Laisant, mais qu'il n'avait aucun motif pour entrer en relation avec les deux amis de ce dernier.

Les choses en sont là, et le bruit court que M. Laisant va faire des « révélations écrasantes » sur M. Bradlaugh. Si ces révélations consistent à appeler M. Bradlaugh « chef des espions prussiens en Angleterre », ou « agent bonapartiste à Londres », c'est une maladresse et une bêtise qu'on fera bien de s'éviter.

Dans la même journal, M. E. Dundet pose quelques points d'interrogation au sujet des affaires de Tunis et du dernier voyage de M. Léon Renault :

On affecte de dire, à Paris, qu'entre elle et l'Italie l'union reste étroite et cordiale. Soit! mais alors, que signifient les persistantes intrigues du consul général italien en Tunisie?

Il s'était brouillé avec le favori du bey, Mustapha ben Ismaël. Le bey a voulu les réconcilier, les a appelés devant lui, les a obligés à s'embrasser, et, depuis ce jour récent, M. Maccio s'est mis de plus belle à contrecarrer l'influence française sans être désavoué par son gouvernement. Quoique comblé de bienfaits par la France, Mustapha ben Ismaël fait cause commune avec lui. A tous les traits qui marquent ce mauvais vouloir, et que nous avons déjà signalés, vient de s'en ajouter un nouveau.

M. Léon Renault s'était rendu à Tunis pour appuyer auprès du bey la demande en concession d'un Crédit foncier, au profit d'un groupe français. Il était muni de toutes sortes d'appuis officiels. Il vient de rentrer à Paris, après avoir échoué, au moins quant à présent, dans sa mission et constaté, nous assure-t-on, que le bey obéit aux influences les plus hostiles à la France, comme s'il voulait secouer le protectorat qu'elle a le droit d'exercer en Tunisie et le remplacer par celui de l'Italie, ce qui est inadmissible.

Tel est l'état des choses.

M. Ranc, de la *République française*, continue à expliquer, dans le *Voltaire*, son attitude vis-à-vis de Blanqui. M. Ranc se donne comme le seul et l'unique défenseur du vieux révolutionnaire. A son aise. Mais enfin pourquoi n'a-t-on pas vu M. Ranc aux obsèques de celui dont il fut le disciple avant de devenir, selon l'expression de l'*Intransigeant*, le porte-queue d'*il signor Gambetta ?*

A rapprocher des lignes suivantes que nous cueillons dans le *Peuple français :*

La fille d'Adolphe Blanqui a épousé M. Hippolyte Maze, le député de Seine-et-Oise. — On a remarqué l'absence de celui-ci aux obsèques radicales de son oncle.

Et voilà les gens qui parlent de l'« intransigeance du cœur. » Comme ils pratiquent bien l'opportunisme du dévouement !

M. Ranc prétend que sa conduite a toujours été correcte envers Blanqui, l'élu invalidé de Bordeaux. Il invoque notamment pour sa justification son attitude dans la dernière élection législative de Lyon :

Dès l'ouverture de la période électorale, la candidature me fut offerte de divers côtés. Je refusai. Après le premier tour de scrutin, je reçus du comité central une dépêche m'annonçant que tous les groupes se rallaient sur mon nom et qu'on n'attendait que mon adhésion. De l'aveu même des adversaires, mon élection était assurée. Je n'hésitai pas pourtant une minute et je répondis par le télégramme suivant :

« Impossible d'accepter. Relations antérieures avec Blanqui m'interdisent de me porter contre lui. »

M. Ranc, il est vrai, n'a pas osé combattre personnellement Blanqui à Lyon ; mais ses amis ont appuyé de toute leur influence le comparse opportuniste que le comité gambettiste lui a opposé.

Voilà toute la vérité, que M. Ranc se garde bien naturellement de dire.

Sous ce titre : « Un critique allemand au théâtre de Strasbourg », la *Presse*, ournal alsacien, publie la note que voici :

Il nous est toujours agréable de connaître et de communiquer à nos lecteurs les jugements portés sur nous par certains de ceux qui nous qualifient de frères reconquis. Voici les appréciations d'un correspondant du *Berliner Tageblatt* sur le public qui fréquente les représentations françaises du théâtre de Strasbourg :

«Il était intéressant de voir la physionomie de la salle tout à fait différente de celle des représentations allemandes. Il y avait peut-être un dixième des habitués, le reste se composait de gens qui d'ordinaire ne fréquentent pas le théâtre. La première chose qui frappe dans les corridors, c'est l'usage restreint qu'on fait du vestiaire. L'Allemand, comme de juste, confie à l'ouvreuse son pardessus, son chapeau et sa canne et lui paye plus tard son obole. L'indigène a adopté l'usage français d'emporter tout dans la salle, et pendant les entr'actes il se coiffe.

» Cette inconvenance a été abolie au moins pour le parquet, grâce à l'énergie de M. Hessler ; mais elle fleurit encore dans les galeries supérieures pendant les représentations françaises. Au parquet, où l'on voit d'ordinaire des commerçants, des officiers, des fonctionnaires, etc., les places sont occupées par un certain nombre de jeunes gens douteux, aux traits fatigués au possible, aux cheveux pendant dans la figure, largement décolletés et aux vastes cravates Lavallière.

»On remarque jusque dans les meilleures places un assez grand nombre de dames isolées, à la toilette voyante. Il est caractéristique que ces membres isolés de la société, qui aux représentations allemandes sont extrêmement rares et se tiennent tout au plus dans quelque coin caché, se trouvent en très grand nombre aux opérettes françaises, quoiqu'elles ignorent complètement la langue française; elles savent évidemment quelle est la place qui leur convient.

» La première galerie est vide comme toujours ; dans les galeries supérieures, par contre, on voit, épaule contre épaule, une foule extrêmement bruyante et excitée, qui, par le bruit qu'elle fait, empêche d'entendre l'ouverture. Elle applaudit à chaque rôle médiocrement jouéns fait entendre un tonnerre d'applaudiseet ments quand la soubrette commence u cancan ou qu'elle fait la pantomime de donner un soufflet, ce qui a lieu au moins vingt fois dans la soirée. »

NOUVELLES MILITAIRES

L'école de Saint-Maixent.

L'ouverture de l'école de Saint-Maixent a dû avoir lieu le 5 de ce mois.

Nous faisons des vœux pour que ce second essai d'école de sous-officiers donne de bons résultats, mais sans espoir de les voir se réaliser jamais.

Ne serait-il pas préférable d'en finir avec ces tâtonnements et de remplacer définitivement toutes les écoles militaires par une école unique, où n'entreraient, après concours, que les jeunes gens ayant servi activement et effectivement dans des corps de troupe et y ayant mérité et obtenu le grade de sous-officier.

Le choix de Saint-Maixent est regrettable à tous les points de vue. Dans une ville de si peu d'importance, ne présentant aucune ressource ou à peu près, élèves et professeurs s'ennuieront à l'envi. Le recrutement de ces derniers surtout s'effectuera difficilement, pour cette seule raison qu'ils ne voudront point quitter un grand centre dans lequel ils ont sous la main tous les éléments nécessaires à leurs travaux, pour aller s'enterrer dans cette nécropole sans bibliothèque, sans université, sans ressources intellectuelles d'aucune sorte.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France